



COMMUNE DE VALENCE-EN BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mardi 02 juillet 2013 A 20h00

L'an deux mille treize le 02 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-François PIERUCCI, Maire.

Etaient présents :

Mme Liliane FAURE, Mme Timmy CHEDRI, M. Bastoi AMANI, Mme Annie DUBREUIL, M. Christophe ROUSSEAU, M. Laurent ARDENOIS, M. José VIEIRA, Mme Elodie GARCIA, Mme Florence GENIN, M. Daniel JACQUET

Etaient absents excusés

M. Philippe ROUSSEAU
M. Tony BERLAND

M. Bastoi AMANI est nommé secrétaire de séance.

1/- COMPTE RENDU

Le maire signale qu'une omission a été faite concernant la subvention accordée au Judo et il présente ses excuses au président. Celle-ci doit donc être revotée.

Le compte- rendu du conseil municipal du 18 avril 2013, est approuvé à la majorité.

2/- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 M14

Suite à une différence de vue entre le trésorier et le contrôle de légalité sur l'année de prise en compte de la dissolution du syndicat du collège Rosa Bonheur nous devons inclure ces données dans notre compte administratif 2012 et donc le revoter.

Sous la présidence de Madame Liliane FAURE, Première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant approuve par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le compte administratif 2012 pour la Commune et dressé par Monsieur Jean-François PIERUCCI Maire et présentant les caractéristiques suivantes en opérations cumulées.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissements	221 175.32 €	51 221.36 €	-169 953.96 €
Fonctionnement	571 810.76 €	1 007 907.38 €	436 096.62 €

3/-DECISION MODIFICATIVE AFFECTATION DU RESULTAT 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit hors des restes à réaliser

Solde d'investissement en section investissement article D 001 157 993,96 e

Section investissement affectation obligatoire article 1068: 157 993,96 €

4/- SIESM77, MARCHE D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2013/1016.

Notre contrat groupe actuel que nous avons avec le SIESM77 (Syndicat d'électrification) pour l'entretien de l'éclairage public se termine fin septembre 2013. Le SIESM77 nous propose donc d'associer notre commune à ce nouveau contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de s'associer à ce nouveau contrat.

5/- SIESM77, DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE DU NOUVEAU SYNDICAT.

Le 01 janvier 2014, sera créé le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne fusion des cinq syndicats actuels. Il faut avant cette date désigner les deux délégués titulaires et le délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de désigner comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

En qualité de titulaires M PIERUCCI Jean-François et M JACQUET Daniel

En qualité de suppléant M VIERA José.

6/- DEMANDE A ERDF LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Actuellement, la commune ne touche pas de redevance de la part d'ERDF (Electricité Réseau Distribution France). Le Maire propose donc de mettre en place cette redevance qui pour la commune représentera que 193€ par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide de mettre en place cette redevance.

7/- VOTE DE LA SUBVENTION 2012 POUR LE JUDO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'attribuer la subvention de 800€ pour 2013 à l'association EJVE (Judo)

8/- PASSAGE DU CLOS LORIS EN LOTISSEMENT COMMUNAL.

Lors d'une précédente délibération, la commune a déjà accepté la demande de rétrocession du lotissement « Le Clos Loris » dans le domaine communal.

Suite aux différents diagnostics effectués et à l'avis favorable émis par l'enquête publique qui a eu lieu du 01 octobre 2012 au 19 octobre 2012, nous devons valider la rétrocession définitive de ce lotissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention la rétrocession du lotissement « Le Clos Loris » dans le domaine communal.

10/- PLAN LOCAL D'URBANISME. CHOIX DU CABINET D'ETUDE.

Monsieur VIERA José précise la nécessité de passer du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Madame FAURE Liliane indique que le changement du POS en PLU ne changera pas la surface constructible actuelle.

Nous avons reçu quatre réponses sur sept demandes de dossiers.

.Dutretre et associé de Voisenon,	27 920€ HT
.TOPOS d'Amiens,	28 800€ HT
.CDHU de Troyes,	19 680€ HT
.EU CREAL d'Ecuelle.	20 000€ HT avec remise de 5% soit 19 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de retenir le cabinet EU CREAL.

10/- COMMUNAUTE DE COMMUNE, COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE.

Le Conseil Municipal décide de nouveau de reporter ce point au prochain conseil car la Communauté de Commune et le Département ont décidé de faire une réunion d'explication sur ce sujet.

11/- COMMUNAUTE DE COMMUNE, REPARTITIONS DES DELEGUES POUR 2014.

La loi électorale pour 2014 modifie le nombre total de délégués à la communauté de commune en fonction du nombre d'habitants global de la communauté et attribue les délégués à chaque commune en fonction du nombre d'habitants. Les suppléants sont supprimés. Cela donne 26 délégués au lieu de 34 actuellement.

D'autre part il n'est pas encore bien défini si ce nombre de 26 peut être majoré de 10% ou de 25%. De toute façon, ce mode de calcul donne un avantage manifeste aux 4 communes qui à elles seules ont la majorité en délégués et en population.

Nous ne sommes pas non plus certains que ce mode de calcul soit obligatoire et que si la majorité du conseil communautaire en est d'accord, le mode de répartition actuel des délégués peut être maintenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- de ne pas accepter la proposition de répartition de la communauté de commune.
- demande à ce que le calcul actuel pour le nombre des délégués et leur répartition par commune soit maintenu.

Informations.

Le Maire informe le conseil, que le SIESM77 se propose d'étudier l'installation sur la commune de bornes de recharges pour véhicules électriques avec une participation de la commune de 1000 € et cela mobiliserai deux place de stationnement.

Le conseil, en l'état actuel des disponibilités de places de parking et du parc de véhicule électrique n'en voit pas l'utilité

Le Maire indique qu'il a demandé des devis à deux sociétés de travaux publics pour le rebouchage des nids de poules. Le seul rebouchage en enrobé à froid ne suffisant plus, seule l'enrobé à chaud permettra une meilleure résistance de la voirie.

Madame GENIN informe que suite à la pose du radar les voitures ont sensiblement ralentie en entrant au village

Le maire indique que le radar dans le sens Melun/Montereau va être réglé à la bonne vitesse de 70km.

La séance est levée à 21h.

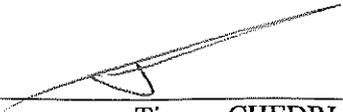
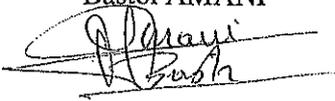
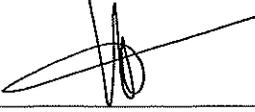
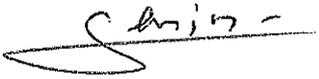
Le Maire

J-F. PIERUCCI



Le Secrétaire

B. AMANI

Jean-François PIERUCCI 	Liliane FAURE 
Timmy CHEDRI 	Bastoi AMANI 
	Annie DUBREUIL
	Christophe ROUSSEAU 
Philippe ROUSSEAU	Laurent ARDENOIS
José VIEIRA 	Tony BERLAND
Elodie GARCIA 	Florence GENIN 
Daniel JACQUET 